

# Amicale du stand [ ADS ]

## Règlement pour les locations 2016

### 1. Réservation

- l'agenda pour les réservations est tenu par:  
Raymond Troehler, vue des Alpes 4, 2515 Prêles, au 079 / 444 78 87  
La réservation est effectivement bloquée dès le paiement effectué
- pour les non-membres ou externes à la région: contre caution de 80.- qui seront comptabilisé à la reddition des locaux.

### 2. Location

Date:....., veuillez entourer la / les période(s) concernée(s):

<b>ADS</b>	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
midi (10 -16 h)	60.-	60.-	60.-	60.-	<b>non proposé</b>		
soir (dès 17h)	75.-	75.-	75.-	75.-			
journée complète	100.-	100.-	100.-	100.-	120.-	140.-	140.-
plusieurs jours (min.3 jours)	80.-	80.-	80.-	80.-	120.-	120.-	120.-

- Les jours fériés sont comptabilisés comme week-end.
- Un jour de location = 24 heures, soit de 9h30 à 9h30
- A partir de 50 personnes, un supplément de 50.- par tranche de 50 personnes est perçu en plus. **Nombre de personnes prévues:** .....
- Du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril, un forfait de 30.- suppl. est demandé pour le bois supplémentaire.
- Les membres ADS bénéficient d'une réduction de 20%
- Les différentes énergies (bois, électricité, eau, gaz, eaux usées => selon relevés) payable à l'ADS à la réédition des locaux, soit: ..... francs
- En cas de neige, le déneigement éventuel est à la charge du locataire. Dès que les températures l'exigeront, l'eau courante potable sera coupée et les WC mis hors service.

### 3. Réfrigérateur suppl.      **oui / non**      (veuillez souligner la variante retenue)

- Un supplément de 30 frs est demandé pour l'utilisation (320 lts)

### 4. Four à pizzas      **oui / non**      (veuillez souligner la variante retenue)

- Un supplément de 50 frs est demandé pour l'utilisation du four (bois et amortissement) L'utilisateur, présent sur place en permanence et responsable d'éventuels dégâts, doit avoir suivi au min. un cours d'initiation de 2 heures dispensé par l'ADS aux dates communiquées. Seul le combustible "ADS" sera utilisé. Les cendres de la location précédente sont sorties avant la mise en température du four. Les braises et cendres chaudes seront laissées dans le four.

# Amicale du stand [ ADS ]

## 5. Nettoyage du stand, choisir la variante:

a) au frais du locataire

si les travaux de nettoyage ne donnent pas satisfaction => 30.-/heure

b) 30.-/heure par une tierce personne

- Les cendres de la location précédente sont sorties avant l'utilisation de la cheminée et/ou du poêle. Les braises et cendres chaudes seront laissées s/place.

## 6. Réception et reddition des locaux, choisir les dates:

Réception de la clé/ locaux le: ..... / à convenir quelques jours avant

Reddition des locaux le: ..... / à convenir quelques jours avant

Si paiement comptant, une quittance est remise avec le détail des montants

encaissés (+ 1 copie pour caissier ADS)

**Sauf indications contraires, les locaux doivent être libérés à 9h30 le jour suivant la date réservée.** (pour une éven. location suivante)

## 7. Convention morale

Le locataire s'engage à respecter la valorisation, le développement durable du stand de Prêles et de ses alentours, en respectant la nature, les activités agricoles et forestières du site. Il s'engage à remettre le tout dans l'état initial.

L'évacuation des déchets est également à la charge du locataire

## 8. Responsabilité

L'ADS décline toute responsabilité en cas de problèmes, incendie, vols ou accidents découlant de l'utilisation des locaux, des équipements et des alentours ainsi que des éventuels dégâts aux véhicules et animaux. Il n'y a pas de raccordement téléphonique fixe. Portables => OK, (aucunes garanties de la part de l'ADS). Le locataire se porte garant de tous les risques et s'assure qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.

Nom de la pers. responsable:.....

Adresse:.....NP.....Localité:.....

Joignable au No de tél. : .....

Date du contrat : .....Signature.....

**(veuillez nous retourner les pages 1 et 2 avec votre signature SVP)**

## 9. Remarques particulières

.....  
.....

# Amicale du stand [ ADS ]

## **Pense-bête pour une utilisation optimale du stand**

Bien entendu, la réservation et la location ne sont possibles que si le paiement est effectué !

Le No de compte CCP est : ADS, 2515 Prêles, No 17-114870-5

IBAN CH37 0900 0000 1711 4870 5

**L'adresse courriel est la suivante:** [btrt@bluewin.ch](mailto:btrt@bluewin.ch)

### **Sur place:**

- eau courante (potable), électricité et WC, pas d'eau chaude
- 1 caddie de bois pour le feu (supplément possible: 30.-/caddie)
- cuisine agencée, vitrocéram, frigo, four (+ compartim. glaçons) et micro-onde
- chaîne stéréo d'occasion => prendre vos CD
- près de 90 places assises à l'intérieur (max idéal au env. de 75 pers.)
- cheminée intérieur avec possibilité de griller + poêle
- 4 portes vitrées avec accès extérieur
- services pour env. 70 personnes
- vaisselle dépareillée pour env. 50 pers.
- cheminée ext. et table pour env. 10 pers. (pour les apéros ou petite grillade ?)
- zone de parcage délimitée

### **A prendre avec:**

- nourriture et boissons
- allume feu et papier WC
- papier ménage, torchon, linges et produit nettoyage
- évent. bois supplémentaire
- évent. vaisselles en plastique (pas d'eau chaude pour la vaisselle)
- sacs poubelles pour évacuation des déchets
- grill pour la cheminée ext.. et brosse métallique
- lampe de poche si départ tardif (pas d'éclair. ext. sur minuterie)

### **A ne pas négliger:**

- Les éventuelles décorations doivent être en matériaux difficilement combustible (indice 5.1) Les voies d'évacuation doivent toujours être dégagées et toutes les décorations seront enlevées au terme de la location.
- les eaux usées se déversent dans une fosse que nous devons faire vider régulièrement.

=> nous faisons tous des économies si vous ne gaspillez pas l'eau !

merci de tenir compte de nos remarques, nous vous souhaitons un agréable séjour au stand

## Amicale du stand [ ADS ]

